

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 601 331

②1 N° d'enregistrement national :

86 10246

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 5/48.

①2

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 11 juillet 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 2 du 15 janvier 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 85 08441 pris le 4 juin
1985.

⑦1 Demandeur(s) : BEGHIN-SAY SA. — FR.

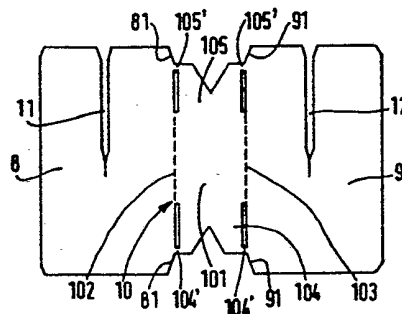
⑦2 Inventeur(s) : André Widerkehr.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Jean-Pierre Quere.

⑤4 Croisillon pour caisse à bouteilles.

⑤7 Le croisillon est formé d'une plaque pliée en U, compre-
nant deux panneaux 8 et 9 espacés l'un de l'autre, réunis par
un panneau central, transversal 10, et d'une plaque intercalaire
15. Selon l'invention, le panneau central transversal, se com-
pose de trois parties : une partie centrale reliée par des lignes
de pliage 102, 103 aux panneaux latéraux 8 et 9 et deux
parties d'extrémité 104, 105 de part et d'autre de la partie
centrale 101.



FR 2 601 331 - A2

D

CROISILLON POUR CAISSE A BOUTEILLES

L'invention a pour objet un croisillon devant être disposé à l'intérieur d'une caisse en matériau semi-rigide, carton notamment, afin de former des compartiments destinés au logement de bouteilles.

Le croisillon est du type décrit dans la demande principale 85 08441. Il est constitué à partir d'un plaque en carton repliée en U de manière à définir deux panneaux espacés l'un de l'autre, et réunis par un panneau central, transversal, suivant deux lignes de pliage. Une plaque intercalaire est disposée transversalement à ces deux premiers panneaux, par l'intermédiaire d'encoches.

Selon la caractéristique principale de la demande 85 08441, la plaque intercalaire est solidarisée, au moyen d'une liaison à articulation, à l'une des parois de la caisse, adjacente à la paroi à laquelle est solidarisé le panneau central.

Dans le mode de réalisation représenté dans cette demande, le panneau central de la plaque en U est découpé, et ne s'étend que sur une partie, la moitié, de la longueur des compartiments. Cette découpe autorise l'écartement des parois latérales quand on introduit une bouteille dans le logement central correspondant à ce panneau. Cette forme limite, toutefois, les possibilités d'utilisation de la caisse.

En effet, dans les installations d'encaissage automatique des bouteilles, la caisse se déplace sur un tapis roulant, couchée sur un côté, les volets ouverts, jusque vers le poste d'introduction des bouteilles ; 4 bouteilles sont engagées par un côté dans les 4 compartiments de coin, 2 bouteilles sont engagées par l'autre côté dans les compartiments centraux. Les bouteilles sont introduites tête la première. Dans le mode de réalisation de la demande principale, la découpe n'étant pas symétrique, il est nécessaire de positionner correctement la caisse, de manière que la découpe du panneau central soit dirigée du côté où sont introduites les deux bouteilles centrales. Si on ne le fait pas, on risque d'endommager l'étiquette des bouteilles par frottement contre le panneau central. On endommage également le croisillon, car les bouteilles sont plus larges que leur logement, les panneaux latéraux ne peuvent pas s'écarter librement.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients, elle est caractérisée en ce que le panneau central se compose de trois parties : une partie centrale reliée par une ligne de pliage à chacun des panneaux latéraux, et deux parties d'extrémité de part et d'autre de la partie centrale.

De préférence, les deux parties d'extrémité sont reliées aux panneaux latéraux par de simples attaches qui cèdent au passage de l'épaule des bouteilles quand on les introduit dans leur logement.

Grâce à la symétrie de cette disposition, on n'a plus à se préoccuper de la position de la caisse par rapport au poste d'encaissage automatique introduisant les deux bouteilles centrales.

La caisse ainsi équipée est utilisable pour le chargement manuel et automatique quel que soit le matériel et permet la mise en service de deux encaisseuses différentes suivant l'évolution technologique de ce matériel.

Il est également possible de prévoir une chaîne de conditionnement double avec des postes de chargement symétriques sans être obligé d'avoir recours à des unités adaptées pour la droite et la gauche.

D'autres caractéristiques et avantages seront développés dans la description qui suit, donnée à titre d'exemple, en référence aux figures annexées où :

- La figure 1 représente la plaque transversale du croisillon.
- La figure 2 représente la plaque en U du croisillon, mise à plat.

Sur les figures 1 et 2 le croisillon est représenté démonté. La plaque représentée à la figure 2 comporte deux panneaux latéraux 8 et 9 reliés par un panneau central 10. Les panneaux sont articulés autour des lignes de pliage 102 et 103.

Le panneau central 10 comporte une partie centrale 105, s'étendant sur un tiers environ de la longueur de la plaque.

La partie centrale se prolonge, dans le sens de la longueur, par deux parties d'extrémité 104 et 105. Dans le mode de réalisation préféré, ces parties d'extrémité sont reliées aux panneaux latéraux 8 et 9 par de simples attaches 104' et 105' respectivement, venues de matière avec la plaque. Ces attaches doivent pouvoir se déchirer facilement. Les parties d'extrémité ne s'étendent pas jusqu'au bord des panneaux. Une découpe en biseau 81, 91 des panneaux latéraux relie respectivement les bords des parties d'extrémité aux bords des panneaux 8 et 9.

10

La plaque transversale 15, représentée à la figure 1 est, comme dans la demande principale, de même longueur que la caisse, généralement une caisse américaine, à laquelle le croisillon est destiné, et comporte, sur un côté, une languette 16, prévue pour être fixée à une paroi de cette dernière. On y a découpé deux encoches dans le sens longitudinal 17 et 18, en correspondance avec deux encoches 11 et 12 découpées dans la plaque de la figure 2 ; la distance entre les encoches 17 et 18 est sensiblement égale à la largeur du panneau 10.

20 Selon une caractéristique supplémentaire de la présente invention les deux encoches 17 et 18 sont découpées en V, comme représenté, le bord extérieur formant un angle avec la direction longitudinale des logements.

25 Pour monter le croisillon, on replie en V la plaque de la figure 2 en faisant pivoter les panneaux 8 et 9 autour des lignes de pliage 102 et 103. On introduit la plaque 15 dans les encoches 11 et 12 par les encoches 17 et 18, et on redresse la languette 16. Le croisillon est alors prêt à être placé dans la caisse, non représentée.

30

On solidarise le croisillon à la caisse en collant ou agrafant le panneau 101 à la paroi correspondante de la caisse, et on colle ou agrafe la languette 16 à la paroi adjacente, comme cela est indiqué dans la demande principale.

35

La caisse peut être repliée pour être acheminée vers son lieu de remplissage.

A l'installation du chargement des bouteilles, la caisse est mise en forme, les volets ouverts. Elle est conduite vers le ou les postes de chargement. 4 bouteilles sont introduites, goulot en avant, dans les compartiments de coin, par un des côtés ouverts de la caisse et
5 2 autres bouteilles sont introduites de la même façon, dans les 2 compartiments centraux, par le côté ouvert opposé. Au passage, l'épaule des bouteilles écarte les panneaux latéraux. Cette opération est facilitée d'une part par les découpes en biseau 81 et 91, d'autre part par les attaches 104' et 105' qui cèdent.

10

On peut prévoir une découpe supplémentaire des parties d'extrémité 104 et 105, comme cela est représenté, afin d'éviter tout risque d'endommagement des étiquettes à l'introduction de la bouteille dans le logement central correspondant.

15

20

25

30

35

REVENDEICATIONS

1. Croisillon pour emballage selon la revendication 1 du brevet principal 85 08441, caractérisé en ce que le panneau transversal (10) se compose de trois parties : une partie centrale (101) reliée par une ligne de pliage (102, 103) aux panneaux latéraux (8, 9) et deux parties d'extrémité (104, 105) de part et d'autre de la partie centrale (101).
2. Croisillon selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parties d'extrémité sont reliées aux panneaux latéraux par des attaches (104', 105') susceptibles de céder quand l'épaule d'une bouteille traverse la zone correspondante.
3. Croisillon selon la revendication 2, caractérisé en ce que les panneaux latéraux (8 et 9) comportent des découpes en biseau (81, 91) permettant l'amorçage du pliage desdits panneaux latéraux à l'introduction des bouteilles dans leur logement.
4. Croisillon selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la plaque intercalaire (15) comporte des encoches (17, 18) dont un bord forme un angle avec l'axe des logements, de manière à permettre l'écartement des panneaux latéraux à l'introduction des bouteilles dans les logements centraux.

25

30

35

1/1

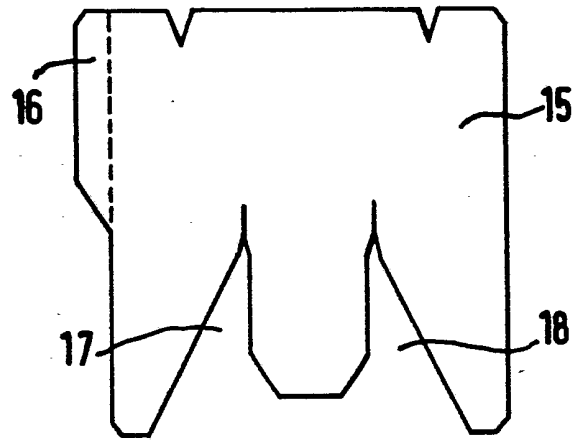


FIG. 1

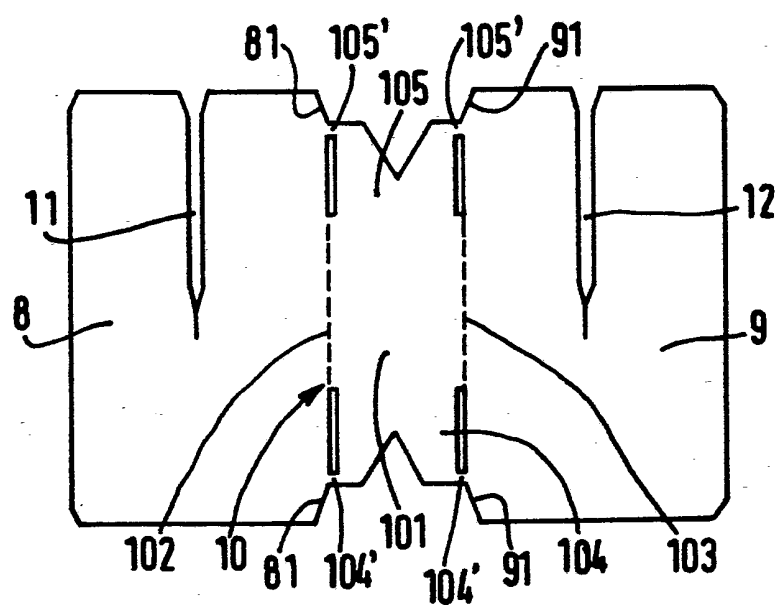


FIG. 2